

POUR ALLER PLUS LOIN

Comment promouvoir le Tissou ?

- Je propose des **réductions** pour les adhérent.e.s qui payent en tissous.
- J'invite l'association pour des **événements** (stand, bureau de change temporaire, show des Tisserands...).
- Je mets à disposition des client.e.s les **outils de communication** du Tissou.

Comment devenir bureau de change ?

Je contacte l'association qui me remettra les documents nécessaires et une réserve de tissous à changer contre des euros.

Sur présentation de leur carte, les adhérent.e.s du réseau peuvent venir convertir leurs euros en tissous.

Si une personne ne fait pas encore partie du réseau, je peux lui proposer d'y adhérer en la mettant en relation avec la structure porteuse du Tissou.

NOUS (RE)JOINDRE

Comment adhérer au réseau des prestataires du Tissou ?

En remplissant le dossier d'agrément disponible sur le site www.tissou.fr

Qui contacter si j'ai une question ?

Site : www.tissou.fr

Adresse mail : prestataires@tissou.fr



GUIDE D'UTILISATION POUR LES PROFESSIONNEL.LE.S

Le Tissou, qu'est-ce que c'est ?

Le Tissou est un **moyen de paiement sécurisé, reconnu par la loi** sur l'Economie Sociale et Solidaire de 2014. Comme les chèques cadeau ou les tickets restaurant, c'est un **titre de paiement complémentaire à l'euro** qui permet d'effectuer tous types de transactions.

1 tissou = 1 euro

Tous les tissous en circulation ont une contrepartie en euros, déposée dans une **banque éthique** qui finance des projets locaux, c'est le **fonds de garantie**.

A quoi ressemble-t'il ?

* **6 coupures** : 1 – 2 – 5 – 10 – 20 – 38 tissous

* 1 face commune : le territoire

* 6 faces thématiques illustrant le Nord-Isère : métiers / personnages célèbres / gastronomie / paysages / architecture et tradition orale

* Les billets sont **sécurisés**.

EN PRATIQUE

Comment rendre la monnaie ?

Un produit coûte 8,40 euros

- Le ou la client.e donne 8 tissous et 40 centimes d'euro => je n'ai rien à lui rendre.
- Le ou la client.e donne 10 tissous et 40 centimes d'euros => je lui rends 2 tissous.
- Le ou la client.e donne 5 tissous et 5 euros => je lui rends 1,6 euros ou 1 tissou et 60 centimes d'euros.

Je ne peux pas rendre des euros sur un paiement en tissous (comme pour les tickets restaurant).

Comment l'encaisser ?

Il est encaissé comme les autres titres de paiement complémentaires à l'euro. Dans tous les cas, les **paiements sont enregistrés et déclarés en euros** dans mes déclarations fiscales et sociales.

Si ma caisse enregistreuse le permet, je peux créer un mode de paiement en tissous.

Comment réapprovisionner mon fonds de caisse ?

Je peux convertir des euros en tissous :

- en contactant l'association
- dans un **bureau de change**

Comment remettre mes tissous en circulation ?

- Je peux **rendre la monnaie** sur des tissous aux adhérent.e.s.

- Je peux **payer mes fournisseurs et prestataires de service** adhérent.e.s au réseau (de compte à compte).

- Je peux **payer une partie des salaires et octroyer des primes** à mes salarié.e.s en tissous (avec leur accord).

- Je peux **faire des remises en tissous** à des client.e.s adhérent.e.s à l'association (pour une ristourne de 5 euros sur un produit qui en coûte 80, le client paye 80 euros et je lui donne 5 tissous).

- Si aucune autre solution n'existe, je peux reconverter mes tissous en euros (selon le taux de reconversion en vigueur dans l'association).